

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 16 octobre 2023 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 octobre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Ménéghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,
Votants : 38

Jean-Louis Goutel est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 septembre 2023

☞ **Abstention : 1**

En préambule au conseil communautaire, Alain Vidon souhaite rendre hommage au nom de tout le conseil à la mémoire de Dominique Bernard, professeur :

« Vendredi dernier Dominique Bernard, enseignant de lettres au lycée d'Arras, a été poignardé par un ancien élève radicalisé. Il semble que ce professeur tentait de raisonner ce terroriste qui voulait « tuer un professeur d'histoire ». Le nom de Dominique Bernard s'ajoute malheureusement à la trop longue liste des victimes de tous ceux qui veulent atteindre notre démocratie et les valeurs fondamentales qui portent notre République. Il s'ajoute aussi à la liste innombrable des victimes d'attentats terroristes et des victimes civiles des mesures de rétorsions à ces attentats - dont les événements qui touchent Israël et Gaza sont la triste illustration. Je vous demande, si vous le voulez bien de respecter une minute de silence en mémoire de Dominique Bernard en y associant une pensée pour toutes ces autres victimes innocentes ».

A l'issue de la minute de silence, Jérôme Fauconnier annonce la démission de Philippe Vial de son poste de conseiller municipale de Clelles, qui entraîne également sa démission de vice-président en charge de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts à la CCT. Démission que le président regrette car c'est assez rare d'avoir un agriculteur au sein du bureau de la Communauté de Communes du Trièves. Il tient à lui rendre hommage car Philippe Vial a beaucoup œuvré pour le territoire et il le remercie pour le travail effectué et son grand investissement.

Intervention : visio avec Jean-Marc Bellot – Tourisme à Gresse en Vercors

Jean-Marc Bellot remercie Jérôme Fauconnier de l'avoir autorisé à inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire la problématique de Gresse-en-Vercors. En effet, la station connaît des difficultés financières et a été plus encore fragilisée par l'hiver dernier, beaucoup trop doux. Le maire souhaite que la station continue à fonctionner mais cela ne sera possible qu'à condition de nouer d'autres partenariats. Une transformation s'avère obligatoire pour essayer de sortir Gresse-en-Vercors du système immobile dans lequel elle se trouve.

Arrivée de Uta Ihle et Caroline Fiorucci

Pour ce faire, le maire propose 2 étapes. Tout d'abord, il convient de définir un plan d'action financier pour permettre à la station d'atteindre à peu près l'équilibre et pouvoir ainsi définir un programme d'investissement pour les 10 prochaines années mais qui serait adaptable avec et sans neige, avec des activités non liées à la neige. Une réflexion dans ce sens s'impose.

Aujourd'hui, la première question importante est de savoir si la Communauté de communes du Trièves est prête à s'associer à l'effort politique et financier de la commune pour soutenir la seule station de ski du territoire.

Gresse en Vercors représente un poids économique non négligeable sur le Trièves : avec près de 4000 personnes accueillies qui font vivre les artisans et commerçants du territoire et de nombreux emplois saisonniers occupés pour la plupart par des gens issus du territoire.

Le deuxième point spécifique concerne la sécurité de Gresse en Vercors. Mr Eric Ména, Président de la régie des remontées mécaniques, explique que Gresse en Vercors est une station soumise aux risques d'avalanche et ce risque pèse notamment sur le Sun Valley, Grillet Sports et la salle du Grand Veymont. Le matériel de prévention des avalanches, le Catex, a besoin d'une révision très onéreuse d'environ 79 000 € HT ; compte tenu du contexte financier, Gresse en Vercors ne peut assumer ce coût trop lourd. La communauté de communes du Trièves est sollicitée pour participer à hauteur de la moitié de cette somme. D'autres partenaires financiers ont également été sollicités tels que le Département ou la Préfecture mais ces sollicitations sont restées sans réponse pour le moment.

Selon Jean-Marc Bellot, cette demande s'inscrit parfaitement dans ce qui a déjà été évoqué et lui paraît légitime car il s'agit d'équipement touristique et économique. Sans la révision du Catex, le risque est d'être dans l'obligation de fermer une partie de la station de Gresse en Vercors, ce qui aboutirait à la mort assurée pour la station. L'ambition de la commune est de sauver la station et leur demande s'inscrit dans une démarche de coopération et de collaboration en raison du rayonnement de Gresse en Vercors sur tout le territoire.

Débat : Anne Deprez s'interroge sur le bien-fondé de cette démarche ; en effet, des subventions avaient été sollicitées de manière coordonnées pour les communes du Balcon Est dans le cadre du programme Espace Valléen (pour des fonds européens) et tout a été stoppé entraînant la perte de subventions conséquentes. Elle ne comprend pas la démarche actuelle alors que la démarche précédente, malgré son état d'avancement, a été stoppée.

Jean-Marc Bellot répond qu'il ne s'agit pas de la même chose ; la question de la station de Gresse en Vercors n'a jamais été évoquée dans ce cadre. Il s'agissait de travailler dans un cadre estival avec les communes du Balcon Est.

Pour Anne Deprez, il convient d'être réaliste en raison du changement climatique. Il lui semble plus pertinent d'injecter de l'argent public pour un tourisme 4 saisons plutôt que dans une station de ski de cette altitude où le manque de neige est important.

Jean-Marc Bellot est conscient que le « sans neige » devrait devenir la norme. Il va vérifier si le projet pourrait entrer dans le cadre de l'espace valléen mais seulement dans une 2^{ème} phase. Pour l'instant, il s'agit de faire face à l'urgence.

Claude Didier est un peu dubitatif quant au devenir des stations de cette altitude ; le manque de neige et le réchauffement climatique soulèvent le problème du partage de la ressource. Il entend le problème de la station mais n'a pas trouvé trace d'activités de diversification. Or, dans le cadre de la transition écologique du Trièves, il aurait été possible d'intégrer la problématique de Gresse en Vercors.

En ce qui concerne l'usage de la gestion de l'eau, la station n'est pas concernée car il y a une retenue en amont, répond Jean-Marc Bellot. Cette retenue collinaire se remplit en automne et n'a pas d'impact pour l'usage de l'eau des habitants.

Le maire de Gresse en Vercors insiste sur les longs débats qui ont eu lieu au sein de son conseil municipal pour aboutir au fait que l'avenir de Gresse en Vercors est dans un tourisme 4 saisons. La question se pose sur l'hiver et la nécessité de modifier les mécanismes de fonctionnement afin de moduler les ouvertures et les fermetures. A moyen terme, le risque est d'avoir plus d'eau que de neige dans des stations de cette altitude. L'avantage de Gresse en Vercors est que l'exposition nord des pistes fait qu'elles sont à l'ombre, ce qui permet un bon enneigement. Ce qui implique qu'il y a encore moyen de fonctionner sans ruiner les fonds publics. Il ne faut pas dire que la station est condamnée à court terme ; comme les autres stations de moins de 2000 m, elle pourra fonctionner avec des équipements qui peuvent tourner avec ou sans neige.

Pierre Suzzarini a plusieurs remarques. En effet, s'engager pour cette station alors que la Communauté de communes du Trièves s'est engagée dans la transition écologique interroge ; ensuite, l'état déplorable du matériel, décrit par Mr Ména, inquiète. D'autres communes supportent des équipements intercommunaux sans recettes en face, il s'interroge donc sur la justification de soutenir un équipement et pas un autre. Par ailleurs, s'engager sur un investissement pour les 3 prochaines années alors que chaque vice-président a reçu une note ans de cadrage lui demandant des économies sur le budget de la Communauté de communes du Trièves de l'ordre de 5%, lui semble incohérent.

Pour Jean-Marc Bellot, l'investissement n'est pas sur la même ligne, il s'agit d'un projet plus large et différent qu'investir dans un terrain de sport ou dans une piscine. Il ne s'agit pas du même type d'infrastructures. Il insiste sur le fait que la station de Gresse en Vercors représente 80 emplois pour les personnes du territoire et que les touristes de Gresse en Vercors participent à la vie économique du territoire.

Jérôme Fauconnier a rencontré Jean-Marc Bellot et Eric Ména ; la demande d'aide pour la réparation du Catex qui est un équipement en fin de vie est compliquée. Elle remet en cause le contrat implicite entre les communes et la communauté de communes depuis sa fondation qui partage précisément les compétences de chacune et donc la responsabilité du financement de ces compétences.

Si jamais une telle décision se prenait, cela devrait faire l'objet d'un débat en commission Finances pour acter la possibilité pour la communauté de communes de verser des subventions aux communes, pour définir dans quelles conditions cela pourrait être fait, par exemple en créant un fonds d'urgence permettant d'aider les communes pour faire face à un souci imprévu de ce type afin que personne ne se sente lésé.

Au niveau politique, une réunion est prévue avec le Département le 13 novembre prochain qui permettra de mieux aborder le problème.

Jean-Marc Bellot a des possibilités d'investissement mais ne souhaite pas d'installation telle que luge d'été et travaille sur d'autres solutions. Il convient de trouver une formule pour avoir une station qui fonctionne même sans neige.

Jérôme Fauconnier est prêt à participer à cette réflexion mais elle nécessite de savoir précisément où Gresse en Vercors veut aller. Il veut connaître le projet et pouvoir faire la différence entre ce qui concerne la station et ce qui concerne la commune. Il attend la réunion avec le Département qui dispose d'une plus grande ingénierie. Il convient aussi de se servir aussi des expériences des autres territoires car les possibilités sont diverses et variées. La Communauté de communes du Trièves, si elle s'engage, doit avoir un droit de regard. Enfin, il trouve que d'évoquer pour la communauté de communes une potentielle fermeture de la station si elle ne finance pas le Catex n'est pas très élégant.

Jean-Marc Bellot s'investit sur la restructuration financière et Eric Ména va discuter avec d'autres stations de France pour partager les expériences et se renseigner sur la meilleure façon de travailler sur une station sans neige.

Sur la réparation du Catex, la régie des remontées mécaniques va solliciter la commune car le cadre d'un hiver catastrophique donne droit à une subvention de la commune. L'urgence est là car tout doit être réparé et prêt pour le 1^{er} décembre prochain. Pour Jean-Marc Bellot c'est grave car ce problème concerne la sécurité des personnes et aucune aide n'est possible ni au niveau de la Région, ni au niveau du Département, ce qui lui semble étonnant.

Jérôme Fauconnier pense que le Département pourrait avoir une réponse. Ce débat reviendra à l'ordre du jour lorsque le projet aura avancé et lors de discussions au niveau du bureau.

2023.145 – DM n°1 budget Office de Tourisme – régularisation écritures 2020 subventions non amortissables

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget office du tourisme 2023 pour les motifs et les montants suivants :

Il convient de modifier l'imputation comptable de subventions d'investissement reçues concernant des travaux d'entretien du PDIPR 2019 et 2020 non amortissables car effectués en régie par les agents de la collectivité. Quatre versements de subvention sont concernés.

Objet	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	13	1313	9 000,00 €			
Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département				13	1323	9 000,00 €
	TOTAL		9 000.00 €	TOTAL		9 000.00 €

Vote : DM n°1 budget Office du Tourisme – régularisation écritures 2020 subventions non amortissables

☞ Adopté à l'unanimité

2023.146 – DM n°2 budget Ordures Ménagères - ajustement dépenses de personnel

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Ordures Ménagères 2023 de la manière suivante :

	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	012	6215	5 000,00 €			
Mandats annulés sur exercices antérieurs				77	773	3 000,00 €
Autres produits exceptionnels				77	778	2 000,00 €
	TOTAL		5 000,00 €	TOTAL		5 000,00 €

Vote : DM n°2 budget Ordures ménagères ajustement dépenses de personnel

☞ Adopté à l'unanimité

2023.147 – DM n°3 budget Eau – ajustement dépenses de personnel

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Eau 2023 de la manière suivante :

Objet	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	012	6215	5 000,00 €			
Autres taxes et redevances				70	70128	4 100,00 €
Autres produits de gestion courante				75	7588	900,00
	TOTAL		5 000.00 €	TOTAL		5 000.00 €

Vote : DM n°3 budget Eau – ajustement dépenses de personnel

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.148 – Délibération relative à la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2024

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour la mise en place de la M57 en lieu et place de la M14 à partir du 1^{er} janvier 2024. Trois budgets sont concernés : budget principal, budget écoles et budget tourisme. Il convient de délibérer pour ces 3 budgets sur :

- L'adoption de la nouvelle norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.
- Le niveau de vote par chapitre.
- Les durées d'amortissement applicables.
- Le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis.
- L'aménagement de la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 2000 € TTC, ces biens étant amortis en annuité unique au cours de l'exercice suivant leur année d'acquisition.
- L'aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, etc.). Cette simplification consiste à calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année. Les dotations aux amortissements de ces biens sont ainsi calculées en annuités pleines pendant toute la période d'amortissement, La mise en œuvre de cette simplification fait l'objet d'une délibération listant les catégories de biens acquis par lot, se définissant comme une catégorie homogène de biens dont le suivi individualisé ne présente pas d'intérêt à l'inventaire comptable d'un point de vue qualitatif. Par ailleurs, la charge des dotations aux amortissements de ces biens n'affecte pas de manière significative les équilibres budgétaires de la collectivité.
- La fongibilité des crédits : l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil communautaire à déléguer au Président la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la prochaine séance.

Propositions de durée d'amortissement en M57 au 1^{er} janvier 2024 :

La liste des biens ci-dessous pour lesquels une durée d'amortissement est déterminée par la loi :

Article	Dénomination	Critères	Durée d'amortissement
202	Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révisions de documents d'urbanisme		10 ans
2031	Frais d'étude	Non suivi de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	Non suivi de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion	Non suivi de réalisation	5 ans
205..	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		5 ans

208	Autres immobilisations incorporelles	A l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une provision	2 ans
-----	--------------------------------------	--	-------

Pour les immobilisations corporelles appartenant à la communauté de communes :

Article	Dénomination	Durée d'amortissement
204...	Fonds de concours	15 ans
204113	Fonds de solidarité aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire	5 ans
204132	Très haut débit	5 ans
212...	Agencements et aménagements de terrain	15 ans
21321*	Immeubles de rapport	30 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 ans
2138	Autres constructions	15 ans
214*	Construction sur sol d'autrui	30 ans 30 ans 10 ans 10 ans
2141	Bâtiments publics	
2142	Immeubles de rapport	
2145	Installations générales, agencements, aménagements	
2148	Autres constructions	
215	Installations, matériel et outillage techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans
2182	Matériel de transport	8 ans
2183*	Matériel informatique	5 ans
2184*	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185*	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
	Vélos électriques	2 ans

*** Modifications**

Pour les immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition :

Article	Dénomination	Durée d'amortissement
21757	Matériel et outillage techniques	10 ans
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
21783*	Matériel informatique	5 ans
21784*	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
21788	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Il est proposé d'amortir en un an les immobilisations pour lesquelles leurs valeurs d'acquisitions sont inférieures à 2 000 euros.

Les subventions permettant de financer un bien amortissable sont aussi amortissables. La durée et le mode de calcul de l'amortissement des subventions sont similaires au bien concerné.

Catégories de biens dérogeant à la règle du prorata temporis

Numéro de compte et intitulé	
21572	Installations, matériels et outillages techniques scolaires
21578	Installations matériels et outillages techniques
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques
21831	Matériel informatique scolaire
21838	Autre matériel informatique
21841	Matériels de bureau et mobiliers scolaires
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers (hors scolaire)
2185	Matériel de téléphonie
2188	Autres immobilisations corporelles

Vote : Délibération relative à la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

Intervention : présentation des services Petite Enfance et Enfance Jeunesse

Caroline Fiorucci présente les services Petite Enfance et Enfance Jeunesse.

Tout d'abord, le constat est établi que le milieu rural a été impacté par la crise du COVID. De nombreux projets en attente suite à cette crise s'accroissent. Le service Enfance Jeunesse a été recréé, les animateurs jeunesse ont été formés, un guichet unique pour les familles a été mis en place ; tout cela pour être au plus près des habitants sur l'ensemble du territoire. Tout se réfléchit en terme d'équité pour l'ensemble du territoire, souligne Caroline Fiorucci. Le travail se fait en collaboration avec la direction Vie sociale et avec le collège. Ainsi, de nombreux chantiers sont lancés : réseau jeunes, Escape Game sur les addictions, place aux jeunes, Point jeunes info...

En ce qui concerne le service Petite enfance, il a deux missions :

- la coordination Petite Enfance avec Gaëlle Bertin sur un poste à 70%
- le Relais Petite Enfance (RPE) avec Claudine Zimmer sur un poste à 80%.

Le nombre d'enfants à accueillir est en hausse ; la complexité est d'augmenter les places tout en gardant un tarif attractif. Suite à une forte poussée démographique, le travail se poursuit pour une crèche à Avignonet. Les principaux partenaires sont la CAF qui apporte une grande aide, le Département et les communes.

En ce qui concerne le service Enfance Jeunesse, il est constitué d'une équipe avec 1 chef de service, des directeurs d'accueils de loisirs, des animateurs jeunesse et péri et extra scolaires et d'animateurs occasionnels en contrat d'engagement éducatif avec la ligue de l'enseignement pendant les vacances. Il travaille avec le service Vie scolaire et les partenaires grâce au projet éducatif de territoire. Le service Enfance Jeunesse existe depuis de nombreuses années.

Pierre Veilhan et Gaëlle Bertin indiquent que le nombre d'habitants sur le Trièves s'élève à 10400 dont un quart a moins de 21 ans. Selon les chiffres de l'INSEE 2019, le nombre d'enfants entre 0 et 5 ans est de 680 et les 6/10 ans sont au nombre de 643. Il s'agit de tranches d'âge pour lesquelles les besoins d'accueil sont les plus importants. Les 676 collégiens (11/15 ans) sont répartis dans les 2 collèges du territoire ; il s'agit là d'un public un peu plus volatile car leur priorité est « les copains au téléphone ! ». Néanmoins, c'est un âge charnière donc un partenariat a été mis en place avec les collèges pour parvenir à échanger avec eux.

Pierre Veilhan souligne que 374 enfants vivent dans un foyer à bas revenus (-500 de quotient familial). On retrouve donc une grande mixité de provenance dans les accueils ; les jeunes viennent de tous les villages et de toutes tranches de quotient.

41 enfants sont allocataires de l'allocation « enfant handicapé » ; ce qui donne une idée de l'importance du travail sur l'inclusion.

La création d'un guichet unique au Relais Petite Enfance permet une meilleure information sur les différents modes d'accueil. Une baisse importante du nombre des assistantes maternelles est constatée ce qui pose problème car le nombre de demandes est en augmentation.

Jérôme Fauconnier observe que, depuis 15 ans, les besoins des familles sont de plus en plus importants. La collectivité est face à de gros enjeux car pour augmenter de 2 ou 3 places, il faut beaucoup de temps et envisager des solutions différentes est inévitable car la collectivité est incapable de répondre à toutes les demandes. Comment répondre aux besoins de la population dans nos contraintes budgétaires mais aussi dans des contraintes sociétales ?

Gaëlle Bertin précise que, dans le secteur Nord, entre 25 et 40 familles n'ont pas eu d'accueil ; de nombreuses femmes se mettent en congé parental par défaut ; ce qui pose le problème de difficultés sociales et d'isolement.

Anne-Marie Fitoussi s'interroge sur les raisons de la baisse du nombre d'assistantes maternelles.

De nombreuses raisons peuvent être avancées, répond Gaëlle Bertin : il s'agit d'un métier difficile, les jeunes assistantes maternelles ne continuent pas ; elles évoquent la solitude du métier. Ce métier reste assez précaire et implique un vrai choix familial de travailler au sein du foyer familial avec de grandes amplitudes horaires. Il y a aussi les départs à la retraite. Un projet de MAM (Maison d'Assistants Maternelles) existe sur le Trièves afin de valoriser ce métier. Il existe une crise nationale sur ces métiers. Les besoins ne sont pas couverts. Il convient de travailler sur la revalorisation de ces métiers.

Jérôme Fauconnier indique que, selon la CAF, la France a perdu 25% d'assistantes maternelles. La tendance est d'ailleurs générale sur la désaffection des métiers du soin.

Le 1^{er} projet de MAM sur le Trièves verra le jour fin 2024 à Monestier du Percy. Robert Cuchet s'en réjouit car ce projet va apporter de la vie dans le village. Une maison va être réhabilitée dans cette optique et il y aura 12 places et 3 assistantes maternelles. Pour couvrir 5 jours, il faudrait qu'elles soient 4. Gaëlle Bertin les accompagne sur le projet qui servira à réduire des tensions sur le mode de garde.

Pierre Veilhan indique qu'il y a aussi une liste d'attente importante sur les besoins d'accueil.

Pierre Suzzarini soulève la question des 15/20 ans qui ne fréquentent plus les lieux d'accueils mais qu'on retrouve sur les lieux publics et qui peuvent parfois poser des problèmes d'incivilités. Il souhaite une réflexion pour remédier à cette situation comme par exemple, accompagner un professionnel formé à la médiation pour permettre d'avoir lien avec ce public.

Caroline Fiorucci répond que la réflexion est en cours ; la question est de savoir s'il faut faire évoluer les missions des animateurs jeunesse ou les former à d'autres missions.

Jérôme Fauconnier propose de former les agents communaux ; souvent les jeunes se rejoignent dans des locaux communaux, ce qui engage la responsabilité du maire en cas de problème.

Pour Pierre Veilhan, il convient de réfléchir sur la place des jeunes dans l'espace public ; ils n'ont que peu d'espaces dédiés ce qui engendre parfois des difficultés avec le voisinage, et notamment en terme de nuisances sonores. Il ajoute aussi que la réflexion se poursuit sur la tranche d'âge des 18/25 ans.

Uta Ihle souligne l'importance de donner aux jeunes un lieu où ils peuvent se retrouver. Ils n'ont pas forcément besoin de quelqu'un.

Pour Fanny Lacroix, par expérience, la mise à disposition d'une salle communale à des jeunes est compliquée car ils se mettent parfois en danger quand aucun adulte n'est là. Cela soulève la responsabilité du maire mais aussi le problème de la sécurité en cas d'ivresse, ou la vulnérabilité d'une jeune fille par exemple.

Pour Alain Vidon, il s'agit d'une vraie question, qui nécessite un travail commun et sur laquelle il faudra se pencher afin d'éviter les débordements et offrir une bonne alternative aux jeunes. Il faudra ouvrir le débat et s'occuper de cette tranche d'âge.

Il s'agit d'une compétence transversale car cela regroupe la vie scolaire et la vie sociale et qu'il faut réfléchir à comment avancer ensemble. La question stratégique est de choisir s'il est plus judicieux de former un peu 10 personnes ou s'il vaut mieux un spécialiste.

2023.149 – Attribution de subventions exceptionnelles à l'association SOS Récré et à l'association Triévoise pour la garde du jeune enfant

Dans le cadre du soutien aux associations en matière de garde du jeune enfant et au vu des difficultés de trésorerie conjoncturelles rencontrées, les associations (SOS RECRE et L'Association Triévoise pour la garde du jeune enfant) sollicitent la communauté de communes pour une aide exceptionnelle d'un montant de :

- Pour SOS RECRE : 6 072 €
- Pour l'association Triévoise : 8 316 €

Ces montants correspondent aux loyers dont les associations sont redevables. Les associations seront également accompagnées financièrement par des subventions exceptionnelles de la CAF et du Département. Deux rendez-vous annuels entre la CCT et les associations sont prévues pour suivre l'évolution financière des structures.

De plus, l'association Triévoise a depuis le mois de septembre porté la capacité d'accueil de la crèche de Clelles à 15 places contre 12 auparavant, suite à des travaux entrepris par la commune sur le bâtiment. La CCT subventionne habituellement les associations d'accueil de jeunes enfants à hauteur de 2 500 € par places et par an. A ce titre, il convient de leur attribuer une subvention supplémentaire de 2 500 € correspondant à 3 places supplémentaires (soit 7 500 €), de septembre à décembre (soit 4/12^{ème} de l'année).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces demandes de subventions exceptionnelles.

Vote : Attribution de subventions exceptionnelles à l'association SOS Récré et à l'association Triévoise pour la garde du jeune enfant

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.150 – Création d'un Lieu d'Accueil Enfants parents (LAEP) « Pom'de Reinette »

La politique de soutien à la parentalité est affirmée dans les stratégies nationales dans une logique de prévention primaire, s'adressant à toutes les familles, quel que soit leur catégorie socio professionnelle, leur lieu de résidence, leur composition, leurs vulnérabilités....

Dans le cadre de la politique petite enfance du territoire, la création d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) est un objectif fort. Cette création est la continuité du dispositif « Pom' de Reinette ».

« Pom' de Reinette » est un temps parents/enfants qui existe depuis 2020 toutes les deux semaines et qui a servi d'expérimentation afin de vérifier la pertinence de la création d'un LAEP. Aujourd'hui, les temps « Pom' de reinette » ne bénéficient pas de financements. La création d'un LAEP permettra d'augmenter la fréquence (toutes les semaines) et la qualité (formation des agents, intervention de professionnels extérieurs, etc.) de ces temps, tout en obtenant des financements de la CAF et du département grâce à la PS (prestation de service), le bonus territoire et une aide au démarrage. Les coûts supplémentaires pour la collectivité par rapport au dispositif actuel sont estimés à 5000 € par an.

Un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est un espace convivial et chaleureux ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent et/ou d'adultes référents. Ce lieu, en accès gratuit et anonyme, est inspiré des Maisons vertes de Françoise Dolto. Le LAEP Pom'de Reinette sera itinérant, les lieux seront précisés dans le projet de fonctionnement qui fera l'objet d'une validation au conseil communautaire.

C'est aussi un lieu de parole pour les parents et un espace de jeu libre pour les enfants leur permettant de s'épanouir et de créer des relations avec les autres.

Les objectifs du LAEP :

- Développer la socialisation des enfants et des adultes grâce à la rencontre avec d'autres
- Rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles

- Aider à la séparation en favorisant la sécurité affective de l'enfant et des parents
- Prévenir d'éventuelles difficultés dans la relation enfant-parent
- Permettre de valoriser les compétences des parents.

Les grands principes de l'accueil au LAEP sont :

- La gratuité : aucune participation financière ne sera demandée aux familles.
- Le volontariat : chacun est libre de venir au LAEP sans aucune formalité administrative et au rythme choisi par la famille.
- L'anonymat : seul le prénom de l'enfant et son âge sera demandé ainsi que le lien de parenté avec l'adulte accompagnant.
- La confidentialité : les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité hormis dans le cas relevant de la protection de l'enfance.

Ce LAEP ouvrira ses portes début 2024. Les séances auront lieu dans 3 lieux différents à raison d'une séance par semaine hors vacances scolaires. Les précisions en ce qui concernent les lieux et les jours d'ouverture sont à déterminer et pourront évoluer.

La présente délibération de création permettra de lancer le travail de conventionnement avec la CAF. Le Conseil Communautaire sera amené à délibérer sur la convention et le budget.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la création d'un LAEP « Pom'de Reinette ».

Vote : Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Pom'de reinette »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.151 – Attribution du marché 07/2023 : travaux de rénovation énergétique de l'école primaire à Monestier de Clermont - 38650

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école primaire à Monestier de Clermont – 38650, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 8 septembre 2023 a été lancée en vue de conclure les marchés de travaux.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises jugées les « mieux-disantes » suivantes :

Lot n°	Désignation	Entreprise mieux-disantes	Montant € H.T.
01	Isolation extérieure	ALPES RENOV - 1690 avenue du 22 août 1944 – 38350 LA MURE	96 087,00
02	Menuiseries extérieures	Ets Serge MARRY – 136 rue du Ménil – 38710 MENS	124 980,00
03	Faux Plafond	CARBONERO - 1192 Chemin du Pansu – 38500 LA BUISSE	7 560,00
04	Electricité	PSD – 1 rue du Breuil – 38350 LA MURE	8 761.93

Vote : Attribution du marché 07/2023 : travaux de rénovation énergétique de l'école primaire à Monestier de Clermont - 38650

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.152 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 2 : gros-oeuvre

Par délibération du 17 octobre 2022, le lot N°02 Gros œuvre a été attribué à l'entreprise MI SATRA pour un montant initial de 374 726.72 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MI SATRA pour les travaux supplémentaires suivants :

- Mouvements financiers dues au déplacement de la cage d'ascenseur.
- Complément maintien escalier métallique suite aux plans d'atelier de chantier.
- Mouvements financiers dues à des changements de prestations.

Le montant de cet avenant s'élève à 14 458.15 € HT représentant une augmentation de 3, 86% par rapport au marché initial.

Les travaux seront terminés en fin d'année et l'installation des professionnels de santé est prévue le 1^{er} février 2024. Le Président indique que la cérémonie des vœux aura certainement lieu dans la Maison de Santé.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 2 : gros-oeuvre

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.153 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 3 : charpente bardage bois désamiantage

Par délibération du 17 octobre 2022, le lot N°03 Charpente bardage bois désamiantage a été attribué à l'entreprise MERLE pour un montant initial de 182 084.90 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE pour les travaux supplémentaires suivants :

- Mise en œuvre de chevrons sur voligeage pour assurer la stabilité mécanique du complexe isolant en toiture ;
- Mise en conformité du complexe isolant de la toiture ;
- Modification de la charpente et de la couverture dues au déplacement de la cage d'ascenseur ; Désamiantage complémentaire.

Le montant de cet avenant s'élève à 3 227.14 € HT représentant une augmentation de 1.77 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 3 : charpente bardage bois désamiantage

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.154 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 8 : carrelage

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°08 Carrelage a été attribué à l'entreprise CREATION CERAMIQUE POSE pour un montant initial de 22 750 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise CREATION CERAMIQUE POSE pour les travaux supplémentaires suivants :

- Changement de revêtement de sol du sanitaire PMR du R+2
- Suppression des crédences en faïence sur mobilier
- Changement de résilient acoustique suite au problème de garde au sol des combles

Le montant de cet avenant s'élève à 539.50 € HT représentant une augmentation de 2.37 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 8 : carrelage

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.155 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 11 : sol souple

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°11 Sol souple attribué à l'entreprise SARL ETS BAILLY pour un montant initial de 39 972.10 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise SARL ETS BAILLY pour les travaux modificatifs suivants :

- Changement de revêtement de sol du sanitaire PMR du R + 2.
- Fourniture et pose de barrière anti-capillarité au RDC.
- Changement de type d'alerte podotactile.

Le montant de cet avenant s'élève à – 5929.50 € HT représentant une diminution de -14.83 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 11 : sol souple

☞ **Adopté à l'unanimité**

Intervention : présentation des projets de centre de tri et d'incinérateur et des enjeux pour le territoire

Christophe Drure explique que la collectivité est engagée dans un groupement avec d'autres communautés de communes du sud Isère pour construire un nouveau centre de tri et un nouvel incinérateur. Le centre de tri est terminé, mais le projet d'incinérateur est toujours en cours de lancement. Cet équipement est indispensable pour assurer un exutoire pour l'incinération des déchets. Le dernier programme validé en Conseil Communautaire en 2021 prévoyait un cout hors emprunt de 3,7 M€ pour la CCT. Les appels d'offre en cours laisse présager un coût avec emprunt de 6 à 7 M€.

Joël Zoppé s'interroge sur l'hypothèse évoquée de revamper l'ancien incinérateur ; cette solution est- elle en adéquation et répond-elle aux besoins ?

Pour Christophe Drure, c'est la grande inconnue. Une collectivité du Nord de la France a fait ce choix mais a subi de nombreuses pannes qui ont entraîné des coûts supplémentaires. Certes, c'est une possibilité mais certainement pas la meilleure solution. L'état a lancé l'arrêt des vieux incinérateurs mais les constructeurs d'incinérateurs neufs ont trop de demandes ce qui conduit à une inévitable augmentation des prix.

Pour le Président, le problème des déchets ne fait que commencer. Le développement durable a un coût et au bout du compte, c'est le citoyen qui paye. Comment continuer à travailler sur cette question : en groupement de commande ou en syndicat mais il convient d'être vigilant sur les règles de décision. Cela implique des discussions avec la Metro.

Pour Uta Ihle, compte tenu de l'enjeu sur le budget, l'important est d'aider les gens qui se tournent vers « 0 déchet ».

Christophe Drure rappelle les bons résultats du Trièves en matière de tri. Mais le problème est que les gens qui ne trient pas contribuent à augmenter la redevance. Par ailleurs, il devient très difficile de faire le budget sans trop d'augmentation en fin d'année parce que les prix ont considérablement augmenté. Les marchés des déchetteries ont explosé avec 40% d'augmentation sur certains postes d'élimination. Il faut vraiment expliquer cela à la population pour qu'elle en soit consciente. La redevance incitative pourrait être une bonne alternative mais sa mise en place a un coût d'un million d'euros ; la CCT n'a pas cette capacité d'investissement ; la seule solution reste donc le tri pour maintenir les coûts.

Uta Ihle revient sur les initiatives qui existent ailleurs telles que la récupération des plastiques et le retour des consignes qui lui semblent être de bonnes solutions.

Christophe Drure répond que c'est vrai en ce qui concerne le verre mais le plastique est la seule matière qui peut être valorisée de façon intéressante ; donc les grandes entreprises récupéreront par la consigne les déchets rentables et les autres viendront en déchetterie et coûteront une fortune à la collectivité.

Béatrice Vial fait part de l'expérience réussie à Paul les Monestier de l'apéro compost en présence de Stéphane Mortreux qui a réuni à une vingtaine de personnes ; ce qui montre l'intérêt des habitants.

Jérôme Fauconnier rappelle qu'aujourd'hui, même le tri coûte de l'argent. Il est nécessaire de travailler sur la diminution des emballages, sur des conditionnements différents sans oublier la nécessité d'être vertueux. Christophe Drure invite chacun à se promener le lendemain de Noël dans les rues des villages pour constater le nombre de déchets alors que la déchetterie existe. C'est pourquoi il insiste pour expliquer sans cesse à la population et qu'elle soit la plus civique possible dans l'intérêt de tous.

2023.156 – Renouvellement de la convention avec le CAUE pour la mise en place de consultations architecturales

La CCT et le CAUE de l'Isère reconduisent depuis 2012 une convention pour l'organisation des consultations architecturales sur le territoire du Trièves. Ces consultations se tiennent une fois par mois sur le territoire (une permanence assurée par Flavia Daraban sur le secteur de Clelles/Mens et une par Noémie Guimard sur le secteur de Monestier de Clermont). Ces consultations sont à destination du grand public et donne lieu à des conseils gratuits. Depuis plusieurs années, chacune des consultations sont pleines (environ 12 RDV par mois). Le coût prévisionnel est estimé à 12 000 €, le CAUE permet d'obtenir une subvention de 70%. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil communautaire sa reconduction pour une durée de 3 ans. Il convient donc d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention avec le CAUE.

Claude Didier souligne le bon fonctionnement de cette convention ; le suivi des dossiers individuels est très précieux dans l'accompagnement des projets. En effet, les dossiers qui ont été accompagnés passent beaucoup plus facilement que ceux que les particuliers font tous seuls.

Hélène Rossi regrette de ne jamais avoir de retour du pétitionnaire et s'en étonne alors que les autres communes ont le retour. C'est dommage car bien utile au moment de valider une demande de permis de construire.

Vote : Renouvellement de la convention avec le CAUE pour la mise en place de consultations architecturales

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.157 – Motion de soutien au projet de développement de l'entreprise CARRIAGE à St Maurice en Trièves

Carriage est une entreprise spécialisée dans le transport et l'aménagement de bus, autocars, poids lourds, remorques, caravanes, fourgons, etc. Elle est actuellement installée sur la ZA Terre des Ruisseaux à Mens (25 salariés).

Malgré une extension en 2021, les locaux sont déjà trop petits pour répondre à la demande croissante notamment en aménagement de fourgons.

Depuis 2020, l'entreprise est en lien avec le service économie – emploi de la CCT pour trouver un terrain ou un bâtiment à réhabiliter afin de construire un nouvel atelier de fabrication. Sur le Trièves, les zones d'activités sont pleines (cf. délibération sur l'inventaire des ZAE lors du conseil communautaire du 11 septembre dernier - taux de vacance de 0% sur les ZAE intercommunales de Monestier de Clermont et de Clelles). Les délais de mise en service des zones d'activités en projet (ZAE de la Coynelle à Saint Martin de la Cluze et extension de la ZAE des Ayes à Saint Michel les Portes) sont trop éloignés pour le chef d'entreprise qui recherche activement 4 000 m² de terrain nu en priorité le long de la RD1075 afin de faciliter l'accès aux fournisseurs de matières premières. Les quelques opportunités de terrains sur le Trièves ou de sites à réhabiliter ont été étudiées mais étaient trop éloignées du cahier des charges de l'entreprise et celle-ci serait alors obligée de quitter le territoire pour répondre au développement croissant de son activité si jamais sa recherche s'avérait infructueuse.

La commune de Saint Maurice en Trièves a donc proposé à CARRIAGE un terrain agricole de 6 000 m² qui correspond parfaitement au cahier des charges de l'entreprise avec notamment la proximité immédiate de la RD1075. L'entreprise y prévoit la création d'un nouveau site de fabrication où seront fabriqués les véhicules

de série (aménagement de fourgons haut de gamme de série à fortes options), tandis que le site original de Mens sera complémentaire et dédié à des véhicules « sur mesure ».

Le projet prévoit ainsi la construction d'un bâtiment de production de 1 400 m². Ce bâtiment comprendra :

- Un atelier de service après-vente (SAV) et de montage d'accessoires, une boutique et des bureaux administratifs.
- 8 travées permettant la mise en construction simultanée des véhicules : carrosserie, isolation, électricité, plomberie, chauffage y seront réalisés.
- Un centre d'usinage sera dédié à la fabrication des mobiliers, tandis qu'un atelier sellerie garnissage permettra de réaliser tous les habillages et la sellerie spécifique.

Le projet prévoit la création de 22 emplois supplémentaires dédiés à ce second site de production : 15 personnes à la production 3 personnes pour le magasin, la pose d'accessoires et le SAV et 4 personnes en administratif.

Ce projet aura également un impact économique positif pour les activités économiques de la commune et des communes alentour.

Une implantation sur cette commune située à l'extrême sud du Trièves permettrait de contribuer à un rééquilibrage de l'économie du territoire actuellement présente principalement sur la partie nord.

Parmi les 22 créations d'emploi prévues dans ce projet, 30 à 40% concerneront des personnes en insertion, ce qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'expérimentation « Territoire zéro chômeurs de longue durée » pour laquelle le Ministère du Travail et de l'Emploi a labélisé notre communauté de communes fin 2022. De plus, un partenariat entre l'Entreprise à But d'Emploi (qui a été créée dans le cadre de cette expérimentation nationale) et l'entreprise CARRIAGE pourrait alors être développée via la récupération par Pep's Trièves de certains matériaux d'aménagement des fourgons (sellerie de garnissage notamment). Ceci s'inscrivant alors dans une logique d'économie circulaire qui figure également dans la stratégie de transition écologique du Trièves.

Le projet prévoit un début d'activité au printemps 2025.

Insertion du site hors partie urbanisée :

- Le projet sera à proximité de plusieurs bâtiments agricoles existants, à l'extérieur du village
- La proposition architecturale d'un bâtiment implantée dans la longueur avec 1 seul niveau se confond avec les bâtiments agricoles alentours. Le projet pourra faire l'objet de l'accompagnement des architecte et paysagiste conseillers du CAUE dans le cadre des consultances intercommunales

Le Président propose une motion de soutien au projet de développement de l'entreprise Carriage à Saint Maurice en Trièves.

Patrick Martinello trouve le projet de cette société intéressant sans incidence sur l'agriculture et qui permettrait en outre de faire découvrir le terroir du Trièves.

Gilles Barbe dit que Mr Gaden, déjà implanté sur Mens, avait sollicité la commune de Mens avec ce nouveau projet qui nécessite une surface de 6000m². Il rappelle que le plateau Matheysin sollicite Mr Gaden pour l'implantation de sa société sur son territoire mais, Mr Gaden, très attaché au Trièves souhaite rester et créer de l'activité sur notre territoire.

Pierre Suzzarini soutient à 200% ce projet mais malheureusement la commune de Mens n'est pas en capacité de mettre à disposition une aussi grande surface. Par contre, il convient de réfléchir avec ce projet sur l'amputation de terres agricoles. Il voudrait qu'aujourd'hui l'aménagement du territoire soit porté collégialement.

Pour Claude Didier, l'intérêt de ce projet repose aussi sur l'insertion. En tant que responsable de l'urbanisme à Mens, il a l'habitude de travailler avec Mr Gaden mais il partage les interrogations de Pierre Suzzarini ; en plein débat sur le ZAN, utiliser 6000 m² de terre agricole pose question. Il n'est pas certain que l'issue soit favorable malgré une motion de la Communauté de communes du Trièves.

Alain Vidon dit que cela montre les limites de la loi ZAN.

Selon Uta Ihle, il faut avancer sur la partie relative aux zones industrielles afin de permettre aux habitants de travailler.

Jérôme Fauconnier répond que pour créer une zone d'activité, il faut avoir la maîtrise du foncier.

Selon Pierrick Bonenfant, rien ne sera possible avant 2028 ; aujourd'hui, tous les projets qui vont au-delà de la commune sont suspendus et en attente de décision du SCOT.

Pour Sabine Campredon, il ne faut pas attendre que le SCOT définisse sa politique et il convient d'avancer au niveau de l'aménagement du territoire. Il n'est pas question de mettre en « standby » tous nos projets.

Claude Didier indique qu'à Mens, la révision du PLU est lancée alors qu'on sait que les décisions du SCOT et du SCRADET sont encore en attente. Il lui semble que la construction d'un éventuel futur PLUi sera facilitée par cette réflexion anticipée.

La 1^{ère} échéance du SCOT est le diagnostic dit Jérôme Fauconnier.

Uta Ihle trouve souhaitable de soutenir l'entreprise Carriage en raison du maintien de l'emploi dans le Trièves.

Claude Didier, malgré son soutien sans faille à l'entreprise Carriage, trouve maladroit d'indiquer dans la motion le choix de 6000 m² à St Maurice en Trièves ; selon lui, il serait plus judicieux de ne pas en faire mention car cela serait beaucoup plus sûr d'un point de vue juridique.

Pour Jérôme Fauconnier, la motion porte sur ce point précis ; nous n'avons pas de certitude sur le fait que cela aboutira mais la CCT soutient l'entreprise selon les modalités définies ci-dessus.

Vote : Motion de soutien au projet de développement de l'entreprise CARRIAGE à St Maurice en Trièves

☞ **Pour : 37 Abstention 1 : (Claude Didier)**

2023.158 – Attribution de subventions aux associations

Les subventions aux associations ont été attribuées lors du vote du budget 2023 suite à un appel à candidature fin 2022 et à une commission en février 2023. Lors du vote du budget, une enveloppe de 5 000 € avait été réservée pour pouvoir subventionner des associations qui auraient un nouveau projet dans le cadre de la Stratégie de Transition Ecologique et du développement touristique. A ce titre, il est proposé d'accorder des subventions aux structures suivantes :

- **L'association CERES** : association travaillant sur la transition écologique via une approche sociologique. L'association n'a jamais demandé ni reçu de subvention de la CCT jusqu'à présent. Son programme d'activité 2023 qui fait écho à la stratégie de transition écologique du territoire ainsi qu'à l'observatoire du changement climatique piloté par la CCT, mérite d'être soutenu en particulier son travail sur les conflits d'usage. **Il est proposé une subvention exceptionnelle de 2 000€.**
- **L'association NEVE** : association accompagnant la prise de conscience et la compréhension des mécanismes du **changement climatique** actuel d'origine humaine, via différents types d'actions (conférence, animation pour les scolaires, spectacles...). L'association n'a jamais demandé ni reçu de subvention de la CCT jusqu'à présent. L'association demande une subvention en particulier pour une journée de sensibilisation mêlant arts et sciences (avec la compagnie "théâtre du gravillon"). Son action tout au long de l'année et cet événement font écho à la stratégie de transition écologique et méritent le soutien de la CCT. **Il est proposé une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour l'évènement et une subvention de fonctionnement de 1 000€.**
- **L'association Pro-Gresse** : association créée par des socioprofessionnels du tourisme de Gresse-en-Vercors dans le but de promouvoir le tourisme notamment en proposant des animations (événements, pots d'accueil, fête du vélo) à Gresse-en-Vercors. **Il est proposé une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500€ pour les accompagner dans leur première année.**

Vote : Attribution de subventions aux associations

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.159 – Renouvellement de l'adhésion à l'association Sylv'acctes

Sylv'acctes est un dispositif financier à destination des propriétaires forestiers privés et publics qui prend la forme d'aides directes aux travaux sylvicoles, permettant d'entretenir les forêts privées et publiques pour assurer leurs durabilités. Ce dispositif est porté par l'association Sylv'acctes reconnue d'intérêt général. Ce dispositif est activé par un ou plusieurs établissements publics volontaires à l'échelle d'un massif forestier.

Le ou les établissements publics sont chargés de coordonner l'élaboration du Projet Sylvicole Territorial (PST) avec les acteurs forestiers du massif. Le PST définit, à partir des enjeux forestiers du massif, les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement.

Sur le massif Sud Isère, l'adhésion à l'association Sylv'acctes par les trois intercommunalités (Communauté de Communes de la Matheysine, Communauté de Communes l'Oisans, Communauté de Communes du Trièves) a permis l'activation du dispositif dès 2020.

Depuis 2020, trente-huit propriétaires publics ont bénéficié du dispositif sur le Sud Isère, soit 60 000 euros d'aide attribuées pour 138 hectares travaillés.

Au regard des bénéfices que ce dispositif apporte au territoire, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association pour une durée de trois ans.

Le PST sera réétudier avec l'ensemble des acteurs forestiers locaux pour l'adapter au mieux aux enjeux du massif.

L'adhésion s'élève à 4 000 euros pour les trois ans, soit de 2023 à 2025, à répartir à part égale entre les trois collectivités du Sud Isère, soit 1334 euros pour la Communauté de Communes du Trièves.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement du dispositif Sylv'acctes à l'échelle du massif Sud Isère ainsi que la révision de Projet Sylvicole Territorial, ainsi que la participation financière d'adhésion répartie entre les trois Communautés de Communes et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

Vote : Renouvellement de l'adhésion à l'association Sylv'acctes

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.160 – Demande de subvention pour les actions de sensibilisation sur le pastoralisme – Plan Pastoral Territorial du Trièves

Pour rappel, le dispositif Régional Plan Pastoral Territorial Trièves (PPT) se termine cette année 2023.

L'action 2.3 du PPT permet de financer des actions qui vise à développer de nouveaux modes de communication et de sensibilisation sur les activités pastorales du Trièves.

Depuis 2019, la Communauté de Communes du Trièves a organisé une quinzaine d'évènements (projection de films, lecture projection, échange débat, conférence) à destination du grand public autour des enjeux du pastoralisme.

Au cours du Comité de Pilotage PPT du 28 septembre 2023, les membres ont voté l'utilisation de l'enveloppe des dépenses immatérielles restantes pour poursuivre des actions de sensibilisation aux enjeux du pastoralisme au cours des deux prochaines années.

Les nouvelles actions proposées cibleront le grand public et les acteurs touristiques dont le personnel des points d'information touristiques du territoire.

Il sera proposé des temps d'échanges et de formations en partenariat avec la Fédération de l'Alpage de l'Isère (FAI) et l'Institut de l'élevage (IDELE). L'objectif est de permettre une appropriation par les acteurs touristiques des enjeux du pastoralisme pour favoriser la transmission des bonnes pratiques en alpage. Des cessions avec un éducateur canin permettront aux participants de comprendre le comportement des chiens de troupeaux et pouvoir adapter sa posture.

Les temps d'échanges pourront s'appuyer sur des projections de films, des expositions accompagnées de retours d'expériences de personnes de terrain (agriculteurs, bergers)

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Prestations IDELE et FAI Droit de diffusion des films, défraiement des réalisateurs et intervenants invités, communication, actions de sensibilisation	8 205 €	Région Auvergne Rhône Alpes	6 564 €	80%
		Autofinancement CCT	1 641 €	20%
TOTAL DES DEPENSES	8 205 € TTC	TOTAL DES RECETTES	8 205 € TTC	100%

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la demande de subvention auprès de la Région pour ce projet d'actions de sensibilisation aux enjeux du pastoralisme.

Jérôme Fauconnier indique que le film primé est un film du Trièves et il espère qu'il sera projeté à l'Ecran vagabond.

Claude Didier s'interroge sur le devenir du plan pastoral du Trièves.

Le Président répond qu'il se poursuit pendant les 3 prochaines années ; cette décision a fait l'objet d'un vote lors d'un précédent conseil communautaire.

Vote : Demande de subvention pour les actions de sensibilisation sur le pastoralisme – Plan Pastoral Territorial du Trièves

👁 Adopté à l'unanimité

2023.161 – Candidature à l'appel à projet DRAAF 2023 : animation pour le regroupement de la gestion du foncier forestier en région AURA

La Communauté de Communes du Trièves (CCT), la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) et la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO), partagent la stratégie forestière du Massif sud Isère pour maintenir et développer la filière forêt bois sur le territoire, et favoriser une gestion plus durable des forêts du Sud Isère dans un contexte de changement climatique.

Au cours des quatre dernières années, un travail conjoint financé par des fonds européens et le Département avec le CNPF, la Chambre d'Agriculture et l'ONF a permis :

- De mobiliser davantage de bois en regroupant les propriétaires privés (35 chantiers soit plus de 6000 m3 de bois mobilisés)
- D'augmenter les surfaces forestières disposant d'un document de gestion durable (+ de 260 ha en 2 ans)
- De travailler sur l'accessibilité au massif forestier (animation de 38 projets de création de desserte)
- De sensibiliser les propriétaires privés à la problématique du changement climatique (formations auprès de 150 propriétaires)
- D'étudier et tester les essences plus adaptées à nos forêts de montagne (+ de 10 000 plants plantés)

Les dispositifs financiers du département et de l'Europe sont terminés, mais les élus du COPIL ont exprimé leur souhait de poursuivre la dynamique engagée avec le CNPF, la Chambre d'Agriculture et l'ONF, en candidatant à appel à projet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) : *Animation pour le regroupement et la gestion du foncier forestier*

Cet appel à projet permettra par l'entrée du foncier de mener les actions suivantes sur les années 2024 et 2025 :

- Réalisation d'un diagnostic foncier sylvicole pour prioriser les zones d'animations aux regards des enjeux de lutte contre les incendies et de risques sanitaires.
- Animation foncière auprès des propriétaires publiques et privés (acquisition des enclaves forestières, des biens vacants et sans maîtres, simplification des biens non délimités, sensibilisation des propriétaires, mise en place d'un outil de bourse foncière « la Forêt Bouge »)
- Amélioration des dessertes pour faire face aux risques incendies.
- Sensibilisation des notaires aux enjeux forestiers à son cadre réglementaire spécifique.
- Incitation des acteurs au regroupement et à la gestion durable des forêts.

L'appel à projet est commun avec les Communauté de Communes de la Matheysine et de l'Oisans, et sera porté administrativement par la Communauté de Communes du Trièves. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), la Chambre d'Agriculture, l'Association des Communes Forestières de l'Isère et la SAFER sont partenaires de la candidature.

Il est proposé de solliciter 80 000 euros de subvention pour un programme d'actions total évalué à 100 000 euros pour les deux années 2024 et 2025, comprenant la valorisation du temps de travail agents de la Communauté de Communes du Trièves.

La part d'autofinancement de 20 000 euros sera répartie entre les trois Communautés de Communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le dépôt d'une candidature mutualisée avec la Communauté de communes de la Matheysine et la Communauté de Communes de l'Oisans à l'appel à projet régional « animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier » dans les conditions décrites ci-dessous,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche et à l'exécution de cette délibération.

Vote : Candidature à l'appel à projet DRAAF 2023 : animation pour le regroupement de la gestion forestier en région AURA

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.162 – Avenant à la convention relative à la mise à disposition des outils « Open System » avec Isère Attractivité

Une convention de partenariat a été signée en mai 2019 avec Isère Tourisme devenu Isère Attractivité, pour la mise à disposition des outils « Open system » afin que les hébergeurs volontaires du Trièves puissent bénéficier de la réservation en ligne. Ils sont aujourd'hui 25 hébergeurs à bénéficier de ce service. Pour bénéficier de ce service, les hébergeurs doivent être partenaire de l'Office de tourisme. Un avenant a été signé en juin 2020 pour ajuster certains articles. Cet outil est mis à disposition de l'office de tourisme moyennant un abonnement annuel de 1300 euros, prise en charge par le service tourisme de la communauté de communes. La convention est arrivée à terme et un avenant doit être signé pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

Vote : Avenant à la convention relative à la mise à disposition des outils « Open System » avec Isère Attractivité

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.163 – Conventions Point d'Information Touristique avec le SIVOM du lac Monteynard – Avignonet à Treffort, le centre Terre Vivante à Mens, le Bistrot de la Place à Clelles

Délibération reportée au prochain conseil communautaire

2023.164 – Vote d'un nouveau tarif de service proposé par l'OTI Trièves

La Route des savoir-faire créée en 2018 a bénéficié pendant plusieurs années de subventions pour sa mise en place et sa promotion. Une participation annuelle de 25 euros a été mise en place à partir de 2020. En 2022, la Route des savoir-faire comptait 42 membres.

Les subventions ont maintenant cessé et les actions de mise en réseau et de promotion se poursuivent : site web www.savoirfairetrieves.fr brochure spécifique, sets de table, mise en avant lors de voyages de presse et sur les réseaux sociaux.

Aussi, le conseil d'exploitation du tourisme s'est réuni et propose d'augmenter le tarif du partenariat pour le mettre au même niveau que le partenariat des autres prestataires d'activités.

La prestation pourra être encaissée par la Régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Trièves.

Service	Prix de vente
Partenariat annuel membre de la Route des savoir-Faire	100 euros

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau tarif tel que défini ci-dessus.

Uta Ihle est surprise par la forte augmentation.

Fanny Lacroix répond que cette augmentation est justifiée et rétablit l'équité entre les différents acteurs. Il s'agit d'un dispositif qui fonctionne bien.

Vote : Vote d'un nouveau tarif de service proposé par l'OTI Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.165 – Convention pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes de Miribel Lanchâtre et du Gua pour l'année scolaire 2023/2024

La Communauté de Communes du Trièves est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur les écoles des secteurs de Mens, Monestier de Clermont ainsi que sur la commune de Miribel Lanchâtre et la commune du Gua.

Les conventions ont pour objectif de fixer les conditions de participations financières de la commune du Gua et de la commune de Miribel Lanchâtre qui ne font pas partie du périmètre de la communauté de communes. Les participations financières sont calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le montant par élève est fixé à 23 € par année scolaire.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les conventions avec les communes de Miribel Lanchâtre et Le Gua pour les participations de fonctionnement de l'Emala Nord.

Vote : Convention pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes de Miribel Lanchâtre et du Gua pour l'année scolaire 2023/2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.166 – Demande de subvention 2024 auprès du Département de l'Isère pour le fonctionnement des postes de l'EMALA

La Communauté de communes du Trièves a la compétence vie scolaire et assure la gestion des deux postes EMALA qui couvrent le territoire :

1 poste EMALA Sud qui couvre les 9 écoles des secteurs de Mens et de Clelles

1 poste EMALA Nord qui couvre les 10 écoles du secteur de Monestier de Clermont + les élèves de Miribel Lanchâtre et du Gua (école de Prélénfrey).

Il est proposé de solliciter le Département de l'Isère pour une aide au financement de ces deux postes d'un montant de 15 000 € dans le cadre du dossier 2024 « Aide aux projets jeunesse » à la Direction de l'Education jeunesse et Sport » (intitulé du projet : rompre l'isolement des élèves et des enseignants en milieu rural).

Vote : Demande de subvention 2024 auprès du Département de l'Isère pour le fonctionnement des postes de l'EMALA

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.167 – Conventions avec les communes de St Maurice en Trièves, Chichilianne et Monestier du Percy pour la mise à disposition des locaux scolaires

Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec les Mairie de Saint Maurice en Trièves, Chichilianne et Monestier du Percy en concertation avec celles-ci afin de mettre à jour les conventions de mise à disposition des locaux scolaires qui n'avaient pas été mises à jour depuis le 19 mai 2003.

Vote : Conventions avec les communes de St Maurice en Trièves, Chichilianne et Monestier du Percy pour la mise à disposition des locaux scolaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.168 – Convention de participation financière aux charges des locaux scolaires pour les enfants de communes extérieures scolarisés à Vif - année scolaire 2022/2023

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Vif pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). 3 enfants domiciliés sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves sont accueillis dans cet établissement. Les frais pour l'année scolaire 2022/2023 s'élèvent à 1 458 € par enfant soit au total 4374 € pour les 3 enfants pour la communauté de communes du Trièves.

Vote : Convention de participation financière aux charges des locaux scolaires pour les enfants de communes extérieures scolarisés à Vif - année scolaire 2022/2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

▣ Informations diverses :

Pierre Suzzarini informe que suite au message de la Préfecture et de l'association des maires un exercice de gestion de crise sera organisé aux Sagnes, à Mens, le 26 octobre prochain. Il s'agira d'exercices pratiques, très utiles, et il invite chacun à s'inscrire et participer.

Gilles Barbe rappelle qu'un débat public sur le sujet de l'intoxication alimentaire aura lieu le 16 novembre prochain aux Sagnes, à Mens ; la communication se fera avec Pep's Trièves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35